

Des commissions paritaires qui se suivent et se ressemblent.

Avec la pression de la CGT, les employeurs revoient leurs copies à chaque paritaire en lâchant des miettes sur leurs propositions originelles.

COMMISSION PARITAIRE DU 20 MAI

Point sur les temps partiels (demande de dérogation à l'ANI)

La 1ère proposition des employeurs était de 4h hebdomadaire en début d'année, actuellement ils ont revu leur proposition grâce aux argumentations de la CGT de garder un minimum de 70h mensuel afin que les salariés puissent garder leur couverture sociale. Sous la pression, les employeurs sont aussi revenu sur la couverture des zones de montagnes et de territoires ruraux, (voir la dernière circulaire 15/2014 du 28/04/2014).

La CGT reste sur sa position de ne pas être signataire car d'autres points de cet avenant restent inacceptables.

Point sur les indemnités kilométriques

Depuis des années la CGT demande la revalorisation de l'indemnité kilométrique gelée depuis 2008. La proposition des employeurs est de s'aligner sur le barème de la fonction publique. Les employeurs de la Branche accusent les financeurs (conseil général, ARS, CAF). Afin d'amoindrir la perte du taux de remboursement au kilomètre, ils prendraient en compte les KMS entre chaque usager ou patient, consécutif ou non par demi-journée. Pour la CGT, le seul constat est que les salariés seront encore plus précarisés.

Effectivement le barème de la fonction publique est le suivant :

Voiture jusqu'à 5 CV	0.25 cts/km jusque 2000 kms	0.31 cts/km de 2000 à 10000 kms
Voiture de 6 à 7 CV	0.32 cts/km jusque 2000 kms	0.39 cts/km de 2000 à 10000 kms
Voiture de 8 CV et plus	0.35 cts/km jusque 2000 kms	0.43 cts/km de 2000 à 10000 kms

Faites votre calcul et comparez ?

La CGT revendique toujours la revalorisation à la hauteur de la perte depuis 2008, à savoir une indemnité kilométrique à 0,51cts/km.

Frais professionnels

Aucune proposition concrète des employeurs. La CGT exige depuis le début d'année d'engager de véritables négociations sur différents points de cette convention collective qui a été signée au rabais par la CFDT et L'UNSA (plus représentatif dans la branche). La CGT demande de revoir les frais professionnels dans leur globalité, des propositions ont été faites pour remanier entièrement le titre IV et V de la CCB, Pour le moment le seul point retenu par les employeurs est de fournir le matériel nécessaire (gants, blouse) mais pas l'entretien.

La CGT maintien ses propositions sur ces points qui touchent plus particulièrement aux conditions de travail et à l'exercice quotidien des métiers de l'aide te du maintien à domicile.

Point sur la prévoyance maladie et mutuelle santé

D'après les employeurs et l'organisation syndicale signataire de la convention, la prévoyance maladie et la mutuelle sont en déficit depuis 2012, et il serait donc urgent de signer un avenant régressif par rapport au texte existant :

- Celui sur la prévoyance prévoit un délai de carence à 6 jours et une augmentation de la cotisation salariale
- Pour la mutuelle santé une augmentation de la cotisation et diminution de certains remboursements.

La CGT ainsi que d'autres organisations syndicales s'opposent à toutes négociations sur ces thèmes. En effet, la CGT ainsi que les organisations syndicales non signataires de la convention collective ne peuvent participer aux commissions de suivi de la prévoyance et mutuelle santé, elles n'ont donc pas les éléments ni les chiffres qui ont engendré ces déficits.

La CGT et les organisations syndicales non signataires de la CCB, ont fait la proposition de participer aux commissions de suivi de la prévoyance et de la complémentaire santé.

COMMISSION PARITAIRE DU 10 JUIN 2014

Point à l'ordre du jour : Demande de révision de la CCB sur la composition et le fonctionnement de la commission de suivi de la prévoyance.

Lors de cette commission paritaire la CFDT demande la révision du texte concernant la commission de suivi du régime de prévoyance (intégration de toutes les organisations syndicales signataires ou non) et la négociation de différents points sur les congés enfants malade, et l'article 3 du titre V.

La CGT ainsi que les organisations syndicales non signataire de la CCB sont d'accord sur le 1er point concernant la commission de suivi de la prévoyance mais pas sur les autres points mis à l'ordre du jour.

La CGT ayant revu l'ensemble des titres IV et V de la convention, les propositions ont été envoyé aux employeurs début mars et à ce jour aucune des propositions n'est mise à l'ordre du jour dans les négociations, Les non signataires sont d'accord avec la CGT, la proposition d'avenant est donc à revoir à la prochaine paritaire.

La CGT a signalé que les prochaines commissions paritaires devaient comporter les demandes de la CGT aux ordres du jour concernant les titres IV et V de la CCB.

Point sur la prévoyance maladie

La CGT n'étant pas signataire de la convention, était tout de même présente à la réunion en tant qu'invité.

Prévoyance maladie

Gros déficit depuis l'entrée en vigueur de la convention, sur deux ans il atteint 37 millions d'euros. Ayant les chiffres en main, la CGT a pu réitérer sa position à savoir que le maintien de salaire doit sortir de la prévoyance maladie. Effectivement le maintien de salaire est du rôle propre de l'employeur, il ne doit pas figurer dans le tableau global. Comme à leurs habitudes les employeurs font de l'enfumage, en grossissant artificiellement les pourcentages de leur participation au système de prévoyance des salariés de la branche (voir tableau du titre IIV article 9 de la CCB).

Seule la CGT a remarqué que tout était mis en global, en retirant le maintien de salaire on s'aperçoit que le régime de prévoyance n'est pas déficitaire mais excédentaire de 2 793 934 €.

La prochaine commission paritaire de début Juillet, la CGT continuera à maintenir la pression et exigera que le maintien de salaire soit retiré du tableau global, qu'aucune augmentation de cotisation salariale ne sera admise ni de diminution de garantie comme par exemple un délai de carence de 6 jours proposé à la négociation par les employeurs et l'organisation syndicale signataire de la CCB.

Salaires, indemnités kilométriques non revalorisés depuis des années, conditions de travail de plus en plus dégradées aucun respect législatif, négociations au rabais, employeur, financeurs, ministère sourds aux cris d'alarme des salariés :

**TAIS TOI ET BOSSES,
CA SUFFIT, Y'EN A MARRE.**

Nous, les salariés de l'Economie Sociale et Solidaire, nous travaillons dans l'humain et non dans le commerce ou la marchandisation de la Protection Sociale.

Nous voulons vivre de notre travail, et non survivre pour travailler.

**SOLIDAIRES,
CONTINUONS LES LUTTES REVENDICATIVES.
SOYONS TOUTES ET TOUS
DANS LES ACTIONS INTERPRO DES REGIONS.
UNIS, DEBOUT ET DETERMINES,
NOUS AVANCERONS ET GAGNERONS.**